



**ARRÊTÉ
DE CIRCULATION MODIFIÉE
ET STATIONNEMENT INTERDIT TEMPORAIREMENT
AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC - 51530 DIZY
PAR EUROVIA
DU 21 OCTOBRE 2024 AU 23 OCTOBRE 2024**

M. le Maire de DIZY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par le Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU le Code de la Route et, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R411-5, R 411-8, R 411.25, R 417.9, R 417.10, R 417-11,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Considérant la demande du 12 septembre 2024 de Monsieur Florent BOURGOIN, de l'entreprise EUROVIA Champagne-Ardenne – TSA 70011 chez Sogekink à DARDILLY (Rhône), pour les réparations localisées de chaussée du bas de l'Avenue du Général LECLERC - 51530 DIZY, nécessitant une intervention pour la période du 21 octobre 2024 jusqu'au 23 octobre 2024,

Considérant que le bas de l'Avenue du Général LECLERC du n° 22 jusqu'au n° 560 51530 DIZY sera impactée par cette intervention, la circulation sera en alternance et le stationnement sera interdit à tous les véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Durant la période du 21 octobre 2024 jusqu'au 23 octobre 2024, la circulation sera en alternance par des feux tricolores, et le stationnement sera interdit à tous les véhicules dans le bas de l'Avenue du Général LECLERC (à partir du n° 22 jusqu'au n° 560 – 51530 DIZY, au moment de l'intervention d'EUROVIA.

Article 2 : La signalisation temporaire modifiant la circulation des véhicules sera mise en place par l'entreprise EUROVIA.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

.../...

.../...

Article 4 : Conformément à l'article R.102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE (Marne).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Conseil Général à VERTUS
- Mairie de CHAMPILLON
- Mairie d'HAUTVILLERS
- Entreprise EUROVIA

Fait à DIZY, le 10 octobre 2024

M. le Maire





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802786530

cerfa

N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **BOURGOIN** Prénom : **Florent**
Dénomination : **EUROVIA Champagne-Ardenne** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**
Chez Sogelink
Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0 3 2 6 8 7 7 2 2 0** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **eurovia-champ-ardenne-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **D386 - Avenue du General**
Leclerc
Code postal **5 1 5 3 0** Localité : **DIZY**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **2 1 1 0 2 0 2 4** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3** Date de début de réglementation **2 1 1 0 2 0 2 4**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler
 Véhicules légers
 poids lourds

Stationner
 véhicules légers
 poids lourds

Dépasser
 véhicules légers
 poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'Indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

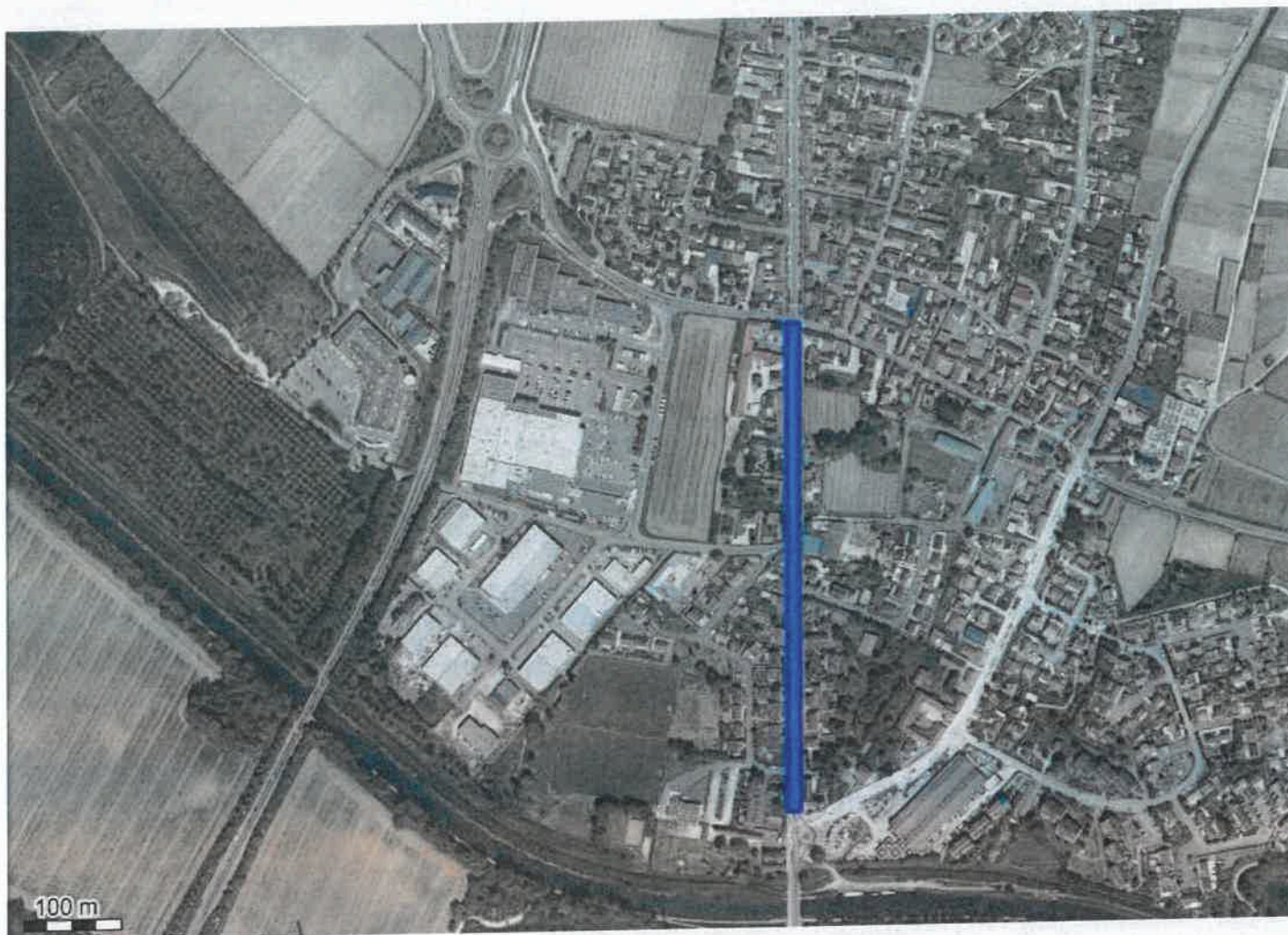
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 2 0 9 2 0 2 4

Nom : BOURGOIN Prénom : Florent Qualité :





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>3.96497163,49.06104481 3.96514329,49.06104481 3.96512183,49.0638638 3.96513256,49.06552982 3.9649609,49.06552279 3.96497163,49.06337172 3.96497163,49.06104481</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(49.061045 3.964972); (49.061045 3.965143); (49.063864 3.965122); (49.065530 3.965133); (49.065523 3.964961); (49.063372 3.964972); (49.061045 3.964972);
```